

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CANADA**

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal dûment convoquée par la mairesse tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, le **18 décembre 2017 à 18 h 30**, à laquelle sont présents la mairesse **Lisette Maillé** et les conseillers **Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne**, tous ayant été dûment convoqués selon les dispositions de l'article 156 du *Code municipal* et formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Le conseiller Victor Dingman est absent.  
La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

**ORDRE DU JOUR**

**Présences;**

1. Adoption du budget pour l'exercice financier 2018;
2. Adoption du règlement n° 17-456 fixant :
  - le taux de taxe foncière générale, le taux de taxe foncière générale pour la police compris;
  - le tarif pour l'enlèvement des déchets ultimes, des matières recyclables et des matières organiques par logement;
  - le tarif pour l'enlèvement des matières résiduelles et recyclables pour les industries, commerces institutions;
  - le tarif pour la vidange des fosses septiques;
  - le tarif pour les coûts du maintien de l'inventaire et de l'équilibrage du rôle;
  - le tarif pour l'entretien d'hiver du Développement Quatre-Saisons;
  - le tarif pour l'entretien d'hiver du Développement du Lac Webster;
  - le tarif pour l'entretien d'hiver des chemins Bob, Pat, des Cerfs, Dufresne et Clark;
  - la compensation pour services municipaux;
  - le tarif pour le camp de jour;
3. Fixation du taux d'intérêts pour 2018;
4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations;
5. Levée de l'assemblée.

**ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**

(2017-12-260)

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU :**

d'adopter le budget pour l'exercice financier 2018 comme suit :

**REVENUS**

**Taxes**

**Taxe sur la valeur foncière**

**Taxe foncière générale**

0,4355 \$ du 100 \$ d'évaluation

(comprenant la taxe pour la police [0,1005 \$ du 100 \$ d'évaluation])

**2 877,006 \$**

**Taxes sur une autre base**

**Taxes et compensations pour services municipaux**

Enlèvement des matières résiduelles

288,831 \$

200,44 \$ du logement x 1 416 logements

Vidange des fosses septiques

117,348 \$

83,82 \$ du logement x 1000 logements

Équilibrage du rôle

25 824 \$

9,60 \$/bâtiment x 1 410 bâtiments principaux

9,60 \$/terrain x 1 280 terrains vacants

Lac Webster : entretien d'hiver et gravier 204,01 \$/logement 75,00 \$/terrain vacant	17 148 \$
Quatre-Saisons : entretien d'hiver et gravier 377,96 \$/logement 141,46 \$/terrain vacant	61 961 \$
Ch. Pat, Bob, des Cerfs : entretien d'hiver 428,74 \$/logement	4 716 \$
Ch. Clark : entretien d'hiver 294,36 \$/logement	3 532 \$
Ch. Dufresne : entretien d'hiver + gravier 669,33 \$/logement	6 693 \$
<b>Taxes de secteur (service de la dette)</b>	
Règlement 05-327 : réhabilitation des chemins Domaine Mont Orford Remboursement de l'emprunt permanent réparti au pro rata selon les superficies des terrains	31 836 \$
Règlement 07-349 : expropriation des chemins Domaine Mont Orford Remboursement de l'emprunt permanent réparti au pro rata selon les superficies des terrains	40 419 \$
Règlement 10-373 : municipalisation des rues des Plaines et des Vignes Remboursement de l'emprunt permanent réparti au pro rata selon les superficies des terrains	32 249 \$
Règlement 10-374 : municipalisation des rues des Sapins, des Myriques et des Joncs Remboursement de l'emprunt permanent réparti au pro rata selon les superficies des terrains	27 088 \$
<b>Total Taxes sur une autre base</b>	<b>657 647 \$</b>
<b>Compensations tenant lieu de taxes</b>	
Immeubles – gouvernement du Québec	1 542 \$
CÉGEP et universités	20 234 \$
<b>Total Compensations tenant lieu de taxes</b>	<b>21 776 \$</b>
<b>Transferts</b>	
Compensation pour la collecte sélective	89 000 \$
Subvention – formation des premiers répondants	3 500 \$
Ristourne de la redevance à l'enfouissement	16 000 \$
<b>Total Transferts</b>	<b>108 500 \$</b>
<b>Services rendus aux organismes municipaux</b>	
<u>Sécurité incendie</u>	
Entente incendie Bolton-Est	85 773\$
Appels d'urgence et visites de prévention	21 630 \$
Entraide municipale	1 500 \$
<b>Total Services rendus aux organismes municipaux</b>	<b>108 903 \$</b>
<b>Autres services rendus</b>	
Bottin des produits et services	150 \$
Recettes quai Bryant	2 500 \$
Camp de jour	6 000 \$
Dons et commandites <i>Austin en fête!</i>	500 \$
<i>Austin en fête!</i> autres revenus	4 000 \$
<b>Total Autres services rendus</b>	<b>13 150 \$</b>
<b>Imposition de droits</b>	
Permis et certificats	13 000 \$
Dérogations mineures	2 400 \$
Droits de mutation immobilière	150 000 \$
<b>Total Imposition de droits</b>	<b>165 400 \$</b>
<b>Autres revenus</b>	
Amendes et pénalités	2 000 \$
Intérêts banque et placements	4 000 \$
Intérêts sur arriérés de taxes	20 000 \$
Autres revenus	20 000 \$

<b>Total Autres revenus</b>	<b>46 000 \$</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>3 998 382\$</b>
<b>CHARGES</b>	
<b>Administration générale</b>	
<b>Conseil</b>	
Rémunération des membres du conseil	97 653 \$
Allocation de dépenses des membres du conseil	44 585 \$
Cotisations de l'employeur	9 472 \$
Frais de déplacement	750 \$
Formations et colloques	4 409 \$
<b>Total Conseil</b>	<b>156 869 \$</b>
<b>Application de la loi</b>	
Frais de cour municipale	525 \$
<b>Gestion financière et administrative</b>	
Rémunération du personnel administratif	277 613 \$
Cotisations de l'employeur	39 054 \$
RÉER collectif	13 696 \$
Assurance collective	46 887 \$
Frais de déplacement	1 000 \$
Poste et messagerie	13 543 \$
Téléphone et internet	5 742 \$
Publicité et information	1 155 \$
Publications municipales	3 806 \$
Site Web	7 596 \$
Services juridiques	28 347\$
Services comptables et vérification	17 900 \$
Services informatiques	21 320 \$
Autres services professionnels	1 575\$
Assurances	39 417 \$
Mutuelle de prévention	2 000 \$
Formations et colloques	6 415 \$
Associations et abonnements	2 221 \$
Services de conciergerie	13 020 \$
Frais de banque	712 \$
Location d'équipements	13 165 \$
Entretien et réparation des bâtiments	10 389 \$
Entretien et réparation du mobilier et des équipements	955 \$
Huile à chauffage	1 000 \$
Articles de nettoyage et de cuisine	3 150 \$
Fournitures de bureau	15 643 \$
Électricité	8 672 \$
Planification stratégique	600 \$
<b>Total Gestion financière et administrative</b>	<b>596 594 \$</b>
<b>Évaluation</b>	
Équilibrage du rôle d'évaluation et maintien d'inventaire	25 835 \$
Tenue à jour (quote-part à la MRC)	26 251 \$
<b>Total Évaluation</b>	<b>52 086 \$</b>
<b>Autres dépenses administratives</b>	
Quote-part MRC (répartition générale)	122 903 \$
Créances douteuses ou irrécouvrables	1 854 \$
Imprévus	5 000 \$
<b>Total Autres dépenses administratives</b>	<b>129 757 \$</b>
<b>Total Administration générale</b>	<b>935 830 \$</b>
<b>Sécurité publique</b>	
<b>Police</b>	
Régie de police de Memphrémagog	664 133 \$
<b>Total Police</b>	<b>664 133 \$</b>

**Sécurité incendie**

Rémunération du personnel en sécurité incendie	122 276 \$
Cotisations de l'employeur	14 741 \$
Frais de déplacement	10 000 \$
Téléphone et internet	4 358 \$
Système de communication	8 000 \$
Programme de prévention	1 000 \$
Services informatiques	3 742 \$
Assurance des véhicules	3 861 \$
Formation des pompiers et premiers répondants	27 100 \$
Immatriculation des véhicules	4 200 \$
Entretien et réparation des bornes sèches	2 000 \$
Entretien et réparation des casernes	3 000 \$
Entretien et réparation des camions	15 000 \$
Essence et diesel	10 000 \$
Pièces et accessoires pour camions	5 000 \$
Habits de combat	18 000 \$
Fournitures pour premiers répondants	3 000 \$
Électricité	6 976 \$
Fournitures diverses	3 000 \$
Fournitures non durables (pompiers)	2 000 \$
Dons à l'Association des pompiers	4 500 \$
Imprévus : équipements de pompier	8 000 \$
Schéma de couverture de risques	5 000 \$
<b>Total Sécurité incendie</b>	<b>285 753 \$</b>

**Sécurité civile**

Entente de services avec la Croix-Rouge canadienne	250 \$
<b>Total sécurité civile</b>	<b>250 \$</b>

**Sécurité publique – autres**

Société protectrice des animaux	5 968 \$
Sécurité nautique – services divers	630 \$
Entretien et réparation – bateau	2 426 \$
Patrouille nautique (MRC)	9 750 \$
<b>Total Sécurité publique - autres</b>	<b>18 774 \$</b>

**Total Sécurité publique** **968 910 \$**

**Voirie et transport****Dépenses générales**

Rémunération du personnel de voirie	48 482 \$
Cotisations de l'employeur	7 272 \$
RÉER collectif	2 034 \$
Frais de déplacement	13 405 \$
Téléphone	644 \$
Services scientifiques et de génie	55 643 \$
Formations et colloques	500 \$
Outils et équipements divers	1 522 \$
Vêtements et équipements de sécurité	945 \$
<b>Total Dépenses générales</b>	<b>130 449 \$</b>

**Entretien et réfection des chemins publics**

Travaux en période de dégel	17 000 \$
Nettoyage des fossés et bermes	17 297 \$
Ponceaux et drainage	3 355 \$
Fauchage et débroussaillage	12 000 \$
Travaux divers d'entretien et de réfection	6 194 \$
Rechargement en gravier	126 840 \$
Nivelage et compactage	27 865 \$
Épandage d'abat-poussière	42 992 \$
Balayage mécanique de la chaussée	12 000 \$
Rapiéçage et autres travaux de pavage	12 599 \$
Scellement de fissures	6 000 \$
Marquage de la chaussée	12 000 \$

Fournitures diverses pour entretien et réparation	14 659\$
<b>Total Entretien et réparation des chemins publics</b>	<b>310 802 \$</b>
<b>Entretien et réparation des chemins de tolérance</b>	
Quatre-Saisons : entretien et réparation	21 000 \$
Lac Webster : entretien et réparation	5 000 \$
Chemin Dufresne : entretien et réparation	1 911 \$
<b>Total Entretien et réparation des chemins de tolérance</b>	<b>27 910 \$</b>
<b>Enlèvement de la neige</b>	
Déneigement des chemins publics	248 977 \$
Déneigement des chemins de tolérance	57 381 \$
<b>Total Enlèvement de la neige</b>	<b>306 358 \$</b>
<b>Éclairage des rues</b>	
Entretien du réseau d'éclairage public	2 100 \$
Éclairage des rues (électricité)	7 331 \$
<b>Total Éclairage des rues</b>	<b>9 431 \$</b>
<b>Circulation et stationnement</b>	
Signalisation	6 325 \$
Parc Chagnon-Shonyo : entretien et fournitures	1 575 \$
<b>Total Circulation et stationnement</b>	<b>7 900 \$</b>
<b>Transport collectif</b>	
Transport collectif	200 \$
Transport adapté (quote-part MRC)	3 878 \$
<b>Total Transport collectif</b>	<b>4 078 \$</b>
<b>Total Voirie et transport</b>	<b>796 928 \$</b>
<b>Hygiène du milieu et protection de l'environnement</b>	
<b>Approvisionnement et traitement de l'eau potable</b>	
Entretien du réseau : hôtel de ville	2 516 \$
<b>Total Approvisionnement et traitement de l'eau potable</b>	<b>2 516 \$</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>	
Rémunération du personnel	10 017 \$
Cotisations de l'employeur	1 503 \$
Frais de déplacement	2 700 \$
Téléphone	200 \$
Vidange des fosses septiques	117 354 \$
<b>Total Traitement des eaux usées</b>	<b>131 774 \$</b>
<b>Matières résiduelles</b>	
Collecte et transport des ordures	57 470 \$
Élimination des ordures	22 772 \$
Collecte et transport des matières recyclables	89 869 \$
Collecte et transport des plastiques agricoles	2 178 \$
Centre de tri	9 891 \$
Collecte et transport des matières organiques	62 929 \$
Traitement des matières organiques	6 570 \$
Écocentre	5 070 \$
Peintures, piles, huiles et autres RDD	1 785 \$
Gros rebuts (Ressourcerie)	25 055 \$
Services de collectes aux ICI	5 000 \$
Autres matières	1 470 \$
PGMR : information, sensibilisation, éducation	1 344 \$
PGMR : mesures de réduction à la source	525 \$
<b>Total Matières résiduelles</b>	<b>291 933 \$</b>
<b>Total Hygiène du milieu</b>	<b>426 223 \$</b>

<b>Protection de l'environnement</b>	
Rémunération du personnel en environnement	54 844 \$
Cotisations de l'employeur	8 227 \$
RÉER collectif	1 467 \$
Frais de déplacement	3 000 \$
Information, sensibilisation, éducation	1 050 \$
Programmes environnementaux	7 600 \$
Eaux de ruissellement Domaine Mont-Orford	24 147 \$
Formations et colloques	1 320 \$
Associations et abonnements	400 \$
Quotes-parts MRC	1 250 \$
Contributions aux organismes	15 277 \$
Fonds vert municipal	20 000 \$
Planification stratégique	11 700 \$
<b>Total Protection de l'environnement</b>	<b>150 282 \$</b>
<b>Total Hygiène du milieu et protection de l'environnement</b>	<b>576 505 \$</b>
<b>Santé et bien-être</b>	
Publications	2 625 \$
Dons de bienfaisance	5 000 \$
Politique famille et aînés (plan d'action)	5 000 \$
<b>Total Santé et bien-être</b>	<b>12 625 \$</b>
<b>Aménagement, urbanisme et développement économique</b>	
<b>Aménagement, urbanisme et zonage</b>	
Rémunération du personnel : service d'urbanisme	103 440 \$
Jetons de présence (CCU)	3 000 \$
Cotisations de l'employeur	15 516 \$
RÉER collectif	5 103 \$
Frais de déplacement	4 000 \$
Téléphone	1 050 \$
Publicité et information	1 050 \$
Services conseil en urbanisme	5 249 \$
Formations et colloques	2 100 \$
Associations et abonnements	782 \$
Fournitures de bureau	1 200 \$
Quotes-parts à la MRC	2 772 \$
Planification stratégique	12 703 \$
<b>Total Aménagement, urbanisme et zonage</b>	<b>157 965 \$</b>
<b>Promotion et développement économique</b>	
Quote-part Action Memphré ouest	7 793 \$
Quote-part MRC : développement régional	32 626 \$
<b>Total Promotion et développement économique</b>	<b>40 419 \$</b>
<b>Aménagement – autres</b>	
Entretien du réseau géodésique	1 776 \$
<b>Total Aménagement – autres</b>	<b>1 776 \$</b>
<b>Total Aménagement, urbanisme et développement</b>	<b>200 160 \$</b>
<b>Loisirs et culture</b>	
<b>Développement communautaire</b>	
Rémunération du personnel	42 406 \$
Cotisations de l'employeur	6 361 \$
Frais de déplacement	1 000 \$
Téléphone	250 \$
Publications municipales	14 213 \$
Formations et colloques	1 365 \$
Associations et abonnements	324 \$
Dons loisirs et culture	4 918 \$
Planification stratégique	1 500 \$
<b>Total Développement communautaire</b>	<b>72 337 \$</b>

## Loisirs

### Dépenses générales en loisirs

Rémunération du personnel	21 363 \$
Cotisations de l'employeur	3 204 \$
Activités et embellissement	3 670 \$
Surtaxe sur les sports	3 000 \$
<b>Total Dépenses générales en loisirs</b>	<b>31 237 \$</b>

### Quai Bryant

Téléphone	150 \$
Services scientifiques et de génie	1 625 \$
Fournitures	800 \$
Bail hydrique	500 \$
Entretien et réparation du quai	3 517 \$
<b>Total Quai Bryant</b>	<b>6 592 \$</b>

### Parcs municipaux

Entretien et réparation de la patinoire	6 300 \$
Entretien et réparation du chalet et des bâtiments	2 300 \$
Entretien paysager	14 000 \$
Entretien et réparation des jeux, équipements et mobiliers	300 \$
Électricité	2 491 \$
<b>Total Parcs municipaux</b>	<b>25 391 \$</b>

### Camp d'été

Formations et colloques	420 \$
Activités et fournitures	4 860 \$
<b>Total Camp d'été</b>	<b>5 280 \$</b>

### Expositions et foires

Austin en fête!	17 520 \$
<b>Total Expositions et foires</b>	<b>17 520 \$</b>

### Total Loisirs

**86 019 \$**

## Culture et patrimoine

### Dépenses générales – culture et patrimoine

Rémunération du personnel	7 207 \$
Cotisations de l'employeur	1 081 \$
<b>Total Dépenses culture et patrimoine</b>	<b>8 288 \$</b>

### Bibliothèques

Austin Livres-services	850 \$
Bibliothèque Memphrémagog (surtaxe)	8 200 \$
<b>Total Bibliothèques</b>	<b>9 050 \$</b>

### Activités et projets

Publications	3 000 \$
Comité culturel d'Austin	8 745 \$
Conseil local du patrimoine	5 200 \$
<b>Total Activités et projets</b>	<b>16 945 \$</b>

### Total Culture et patrimoine

**34 283 \$**

## Total Loisirs et culture

**192 639 \$**

## Frais de financement

### Intérêts sur la dette à long terme

#### Intérêts à la charge de l'ensemble des contribuables

Règlement 06-334 : camion-citerne	485 \$
Règlement 08-354 et 09-366 : chemin North	4 999 \$
Règlement 09-367 : autopompe citerne	2 125 \$
Règlement 11-384 : chemin North	5 891 \$
Règlement 13-405 : barrage lac Orford	5 000 \$
Règlement 15-423 : camion autopompe citerne	4 485 \$

Règlement 17-446 : chemins North et Millington	31 854 \$
<b>Total Intérêts à la charge de l'ensemble des contribuables</b>	<b>54 839 \$</b>
<b>Intérêts à la charge des secteurs</b>	
Règlement 05-327 : travaux Domaine Mont Orford	1 337 \$
Règlement 07-349 : expropriation Domaine Mont Orford	519 \$
Règlement 10-373 : municipalisation rues des Plaines et des Vignes	5 449 \$
Règlement 10-374 : municipalisation rues des Sapins, des Myriques et des Joncs	4 388 \$
<b>Total Intérêts à la charge des secteurs</b>	<b>11 692 \$</b>
<b>Autres frais de financement</b>	<b>18 545 \$</b>
<b>Total Frais de financement</b>	<b>85 076 \$</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 768 673 \$</b>
<b>Excédent (déficit) avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>229 709 \$</b>
<b>CONCILIATIONS À DES FINS FISCALES</b>	
<b>Remboursement de la dette à long terme</b>	
<b>Dette à la charge de l'ensemble des contribuables</b>	
Règlement 06-334 : camion-citerne	(37 300 \$)
Règlement 08-354 et 09-366 : chemin North	(104 700 \$)
Règlement 09-367 : autopompe citerne	(39 400 \$)
Règlement 11-384 : chemin North	(44 400 \$)
Règlement 15-423 : camion autopompe citerne	(20 600 \$)
<b>Total Dette à la charge de l'ensemble des contribuables</b>	<b>(246 400\$)</b>
<b>Dette à la charge des secteurs</b>	
Règlement 05-327 : travaux Domaine Mont Orford	(30 500 \$)
Règlement 07-349 : expropriation Domaine Mont Orford	(39 900 \$)
Règlement 10-373 : municipalisation rues des Plaines et des Vignes	(26 800 \$)
Règlement 10-374 : municipalisation rues des Sapins, des Myriques et des Joncs	(22 700 \$)
<b>Total Dette à la charge des secteurs</b>	<b>(119 900 \$)</b>
<b>Total Remboursement financement de la dette à long terme</b>	<b>(366 300 \$)</b>
<b>Activités d'investissement</b>	
Administration : mobilier et informatique	(2 940 \$)
<b>Total Activités d'investissement</b>	<b>(2 940 \$)</b>
<b>Affectations</b>	
Affectation de surplus réservé	139 531 \$
<b>Total Affectations</b>	<b>139 531 \$</b>
<b>TOTAL DES CONCILIATIONS FISCALES</b>	<b>(229 709 \$)</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ET CONCILIATIONS</b>	<b>3 998 382 \$</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES</b>	<b>0 \$</b>

Lecture faite.

**ADOPTÉE**



**ADOPTION DU RÈGLEMENT 17-456 (261)**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 17-456 FIXANT :  
LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE,  
TAUX DES SERVICES POUR LA POLICE COMPRIS;  
LA COMPENSATION POUR L'ENLÈVEMENT DES  
DÉCHETS ULTIMES, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET  
DES MATIÈRES ORGANIQUES;  
LA COMPENSATION POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES;  
LA COMPENSATION POUR LES COÛTS DU MAINTIEN DE L'INVENTAIRE ET  
L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE;  
LE TARIF DU CAMP DE JOUR ET AUTRES COMPENSATIONS  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 201**

---

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement a été donné à l'assemblée ordinaire tenue le 13 novembre 2017

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

le présent règlement numéro 17-456 soit adopté et que ledit règlement ordonne, décrète et statue ce qui suit :

**Article 1**

QU'une **taxe foncière générale au taux de 0,4355 \$ (quarante-quatre-trois cents et cinquante-cinq centièmes) par 100 \$ d'évaluation** soit imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité pour l'exercice financier 2018, taxe qui comprend les services de la Régie de police de Memphrémagog au taux de **0,1005 \$** par 100 \$ d'évaluation;

**Article 2 – Service résidentiel**

QU'une **compensation pour l'enlèvement des déchets ultimes, des matières recyclables et des matières organiques au tarif de 200,44\$ (deux cents dollars et quarante-quatre cents) par unité de logement** soit exigée et prélevée pour l'exercice financier 2018;

**Article 3 – Services aux industries, commerces et institutions (ICI)**

1. QU'une **compensation pour l'enlèvement des déchets ultimes au tarif de 165,93 \$/verge<sup>3</sup> (cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-treize cents),** location du contenant comprise, ou de **44,97 \$/bac roulant (quarante-quatre dollars et quatre-vingt-dix-sept cents)** si un ou des bacs roulants sont utilisés;
2. QU'une **compensation pour l'enlèvement des matières recyclables au tarif de 165,93 \$/verge<sup>3</sup> (cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-treize cents),** location du contenant comprise, ou de **86,87 \$/bac roulant (quatre-vingt-six dollars et quatre-vingt-sept cents)** si un ou des bacs roulants sont utilisés;
3. QU'une **compensation pour l'enlèvement des matières organiques au tarif de 165,93 \$/verge<sup>3</sup> (cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-treize cents),** location du contenant comprise, ou de **70,76 \$/bac roulant (soixante-dix dollars et soixante-seize cents)** si un ou des bacs roulants sont utilisés;  
soient exigées :
  - pour chaque commerce;
  - pour chaque dépanneur;
  - pour chaque garage;
  - pour chaque marina;
  - pour chaque bureau de poste (recyclage seulement);
  - pour chaque salle de réception;
  - pour chaque ébénisterie;
  - pour chaque plage (développement privé);

#### **Article 4**

QU'une **compensation pour la vidange des systèmes septiques au tarif de 83,82 \$ (quatre-vingt-trois dollars et quarante-vingt-deux cents)** pour chaque unité de logement utilisé comme résidence permanente et habitée à l'année longue, soit exigée et prélevée pour l'année fiscale 2018;

#### **Article 5**

QU'une **compensation pour le maintien de l'inventaire et l'équilibrage du rôle d'évaluation au tarif de 9,60 \$ (neuf dollars et soixante cents)** pour chaque unité d'évaluation comportant au moins un bâtiment principal, et **au tarif de 9,60 \$ (neuf dollars et soixante cents)** pour chaque unité d'évaluation comportant un terrain vacant ou avec bâtiment accessoire seulement soit exigée de son propriétaire et prélevée pour l'année 2018, conformément à l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

#### **Article 6**

QU'une **compensation pour le rechargement de gravier et l'entretien d'hiver au tarif de 204,01 \$ (deux cent quatre dollars et un cent)** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal, et **au tarif de 75,00 \$ (soixante-quinze dollars)** pour chaque unité d'évaluation comportant un terrain vacant soit exigée de son propriétaire situé dans le secteur du **Développement du Lac Webster** et prélevée pour l'année 2018, conformément au règlement numéro 06-335 décrétant l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance des propriétaires dans le Développement du Lac Webster;

#### **Article 7**

QU'une **compensation pour le rechargement de gravier et l'entretien d'hiver au tarif de 377,96 \$ (trois cent soixante-dix-sept dollars et quatre-vingt-seize cents)** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal, et au tarif de **141,46 \$ (cent quarante et un dollars et quarante-six cents)** pour chaque unité d'évaluation comportant un terrain vacant soit exigée de son propriétaire situé dans le secteur du **Développement Quatre-Saisons** et prélevée pour l'année 2018, conformément aux règlements numéros 07-346 et 11-394 décrétant l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire dans le Développement Quatre-Saisons;

#### **Article 8**

QU'une **compensation pour l'entretien d'hiver au tarif de 428,74 \$ (quatre cent vingt-huit dollars et soixante-quatorze cents)** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal soit exigée de son propriétaire situé dans le secteur des **chemins des Cerfs, Bob et Pat** et prélevée pour l'année 2018, conformément au règlement numéro 07-350 décrétant l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance des propriétaires dans le secteur;

#### **Article 9**

QU'une **compensation pour l'entretien d'hiver au tarif de 294,36 \$ (deux cent quatre-vingt-quatorze dollars et trente-six cents)** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal soit exigée de son propriétaire situé sur le **chemin Clark** et prélevée pour l'année 2018, conformément au règlement numéro 11-392 décrétant l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Clark;

#### **Article 10**

QU'une **compensation pour le rechargement de gravier et l'entretien d'hiver au tarif de 669,33 \$ (six cent soixante-neuf dollars et trente-trois cents)** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal soit exigée de son propriétaire situé sur le **chemin Dufresne** et prélevée pour l'année 2018, conformément au règlement numéro 08-362 décrétant l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Dufresne;

#### **Article 11**

QU'une **compensation pour la fourniture des services municipaux au taux de 0,4355 \$ (quarante-trois cents et cinquante-cinq centièmes) par 100 \$ d'évaluation de la valeur non imposable de l'immeuble**, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation, soit exigée et prélevée chaque année de chaque propriétaire d'un immeuble exempt de la taxe foncière comme le prévoit les paragraphes 12 et 19 de l'article 204 et de l'article 205 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

### **Article 12**

QU'une compensation pour l'achat de publicité dans le Bottin des produits et services d'Austin au tarif de 100 \$ pour une carte de visite ou de 350 \$ pour une demi-page deux couleurs soit prélevée pour tous les citoyens qui se prévaudront de ce service;

### **Article 13**

QU'une compensation pour les frais d'inscription pour le camp de jour et pour le service de garde connexe soit prélevée pour tous les citoyens qui se prévaudront de ce service aux tarifs suivants :

#### **Frais d'inscription pour huit semaines, pour une même famille :**

Pour un enfant	200 \$
Pour deux enfants	325 \$
Pour trois enfants	460 \$
Pour quatre enfants	545 \$

Un supplément de 50 \$ par enfant est imposé aux non-résidents.

#### **Frais d'inscription à la semaine :**

Pour un enfant	60 \$
Deuxième, troisième et quatrième enfant d'une même famille	50 \$, 45 \$ et 40 \$ respectivement

Une surtaxe de 50 \$ par semaine s'applique pour les non-résidents.

#### **Frais pour le service de garde avant et après les heures du camp de jour :**

7 \$ par jour ou 30 \$ par semaine par enfant.

### **Article 14**

Lorsqu'un versement n'est pas effectué dans les délais prévus, seul le versement alors dû est exigible et porte intérêt au taux annuel décrété par résolution du conseil municipal.

### **Article 15**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi. Il est adopté dans son ensemble, article par article, paragraphe par paragraphe, de manière à ce que si un article ou un paragraphe était ou devait être un jour déclaré nul, les autres dispositions continueraient à s'appliquer autant que faire se peut.

---

**Lisette Maillé**  
Mairesse

---

**Anne-Marie Ménard**  
Secrétaire-trésorière

### **TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES** (262)

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault**  
**appuyé par le conseiller J.C. Duff**

#### **ET RÉSOLU QUE :**

À partir du moment où un versement n'est pas effectué dans les délais prévus, seul le versement alors dû est exigible et porte intérêt au taux prévu à 15 % pour l'exercice 2018.

**ADOPTÉE**

**APPROBATION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS** (263)

Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

**ET RÉSOLU QUE :**

Le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 soit et il est adopté par le conseil tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** (264)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller P.E. Guilbault, l'assemblée est levée à 19 h.

**ADOPTÉE**

---

**Lisette Maillé**  
**Mairesse**

---

**Anne-Marie Ménard**  
**Secrétaire-trésorière**